

La recherche avec des élèves adolescents de moins de 14 ans : une population souvent mise de côté

Sophie Dominé et Mélanie Paré

Volume 8, numéro 5, 2024

Les pratiques d'enseignement inclusives au primaire et au secondaire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1115067ar>

DOI : <https://doi.org/10.1522/rhe.v8i5.1773>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des sciences de l'éducation

ISSN

2371-5669 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Dominé, S. & Paré, M. (2024). La recherche avec des élèves adolescents de moins de 14 ans : une population souvent mise de côté. *Revue hybride de l'éducation*, 8(5), 1–12. <https://doi.org/10.1522/rhe.v8i5.1773>

Résumé de l'article

L'accès aux écoles et à leurs membres est essentiel en recherche en éducation. Pour les élèves de moins de 14 ans, l'obtention du consentement parental est alors nécessaire. Or, dans certains contextes, notamment de défavorisation, contacter les familles et avoir un retour de leur part peut être un réel obstacle à la participation des élèves. Ainsi, sans le vouloir, une privation de droits des enfants et des biais d'échantillons peuvent limiter la portée de la recherche. Cet article présente une réflexion et des arguments autour du consentement des jeunes de moins de 14 ans dans le cadre d'une recherche de doctorat.





REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

La recherche avec des élèves adolescents de moins de 14 ans : une population souvent mise de côté

Auteures

Sophie, Dominé, doctorante et chargée de cours, Université de Montréal,
Canada, sophie.domine@umontreal.ca

Mélanie, Paré, professeure agrégée, Université de Montréal, Canada,
melanie.pare@umontreal.ca



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

Déclaration de l'usage de l'IA dans l'élaboration de cet article

- Aucun usage de l'IA dans l'élaboration de l'article
- Recension des écrits utilisés dans l'article
- Idéation, élaboration du plan de l'article
- Rédaction de passages de l'article (utilisés tels quels ou modifiés par l'auteur)
- Reformulation ou réécriture de passages formulés initialement par l'auteur
- Analyse de données présentées dans l'article
- Création d'images, de figures, etc. présentées dans l'article
- Correction linguistique de l'article
- Vérification des normes bibliographiques
- Autre (précisez) :



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

Résumé

L'accès aux écoles et à leurs membres est essentiel en recherche en éducation. Pour les élèves de moins de 14 ans, l'obtention du consentement parental est alors nécessaire. Or, dans certains contextes, notamment de défavorisation, contacter les familles et avoir un retour de leur part peut être un réel obstacle à la participation des élèves. Ainsi, sans le vouloir, une privation de droits des enfants et des biais d'échantillons peuvent limiter la portée de la recherche. Cet article présente une réflexion et des arguments autour du consentement des jeunes de moins de 14 ans dans le cadre d'une recherche de doctorat.

Mots-clés : éthique de la recherche, mineurs, consentement parental, consentement de l'élève, droits des enfants



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

Mise en contexte

L'accès aux écoles, au personnel et aux élèves, est essentiel à la recherche en éducation. Or cet accès peut être difficile, notamment en raison des tâches administratives du personnel scolaire et des sollicitations fréquentes de la communauté scientifique pour la participation à des projets de recherche (Madge et al., 2012). L'accès aux élèves, à cause des consentements parentaux requis, peut présenter des défis supplémentaires que tous les chercheurs ne sont pas prêts à relever. Cette réalité peut limiter la recherche et l'avancement des connaissances. Dans cet article, nous nous pencherons sur les enjeux éthiques entourant le consentement à la participation à des projets de recherche à risque minimal des élèves adolescents de moins de 14 ans.

Au Canada, chaque étude impliquant des êtres humains doit obtenir un certificat éthique avant d'amorcer le recrutement des participants. Cette approbation éthique est principalement octroyée par le comité d'éthique de la recherche (CER) de l'université à laquelle est affiliée la personne chercheuse principale. Pour les mineurs invités à participer à toute recherche, le Code civil du Québec exige le consentement parental ou celui du tuteur légal. Cependant, l'article 21 du Code civil stipule que si le CER considère que la recherche comporte un risque minimal et que les circonstances le justifient, les élèves de 14 ans et plus peuvent consentir seul. Cette notion de risque minimal en recherche est définie dans l'Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC2) (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et al., 2022) comme étant le fait que les préjudices éventuels liés à la participation à la recherche ne doivent pas dépasser ceux de la vie quotidienne. Dans un contexte de classe, les recherches s'intéressent souvent au quotidien des élèves et du personnel, ce qui correspond donc à un risque minimal selon l'EPTC2. Cette estimation du risque pourrait donc laisser de nombreuses possibilités aux chercheurs. Ainsi l'évaluation du risque est laissée à l'interprétation des CER, qui sont compétents en la matière.

Malgré l'exigence d'obtenir le consentement parental ou du tuteur légal pour les élèves de moins de 14 ans, l'assentiment des élèves prévaut, quel que soit leur âge. La personne chercheuse doit s'assurer avant tout que les élèves comprennent la recherche et les enjeux que leur participation représente afin d'obtenir un consentement libre et éclairé (EPTC2, 2022). En effet, on considère que « l'enfant qui est capable de discernement [a] le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant » et ses opinions doivent donc être « prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité » (Convention internationale des droits de l'enfant, 1989, p. 4). L'EPTC2 (2022) prône le respect de la personne et de son consentement avant tout et suit donc les règles du Code civil en ce qui concerne les mineurs (article 21). À cet égard, il est aussi indiqué que si un élève mineur qui a bien compris la



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

recherche s'oppose à sa participation, la personne chercheuse doit respecter son refus. Ceci s'applique même si ses parents ou son représentant légal ont donné leur accord. Pourquoi alors les parents pourraient-ils refuser à la place de l'enfant qui souhaite participer ? Cette situation ne met-elle pas en lumière un paradoxe ? Nous nous sommes demandé comment ce droit peut s'exercer chez les élèves adolescents de 12 et 13 ans fréquentant des écoles secondaires où leurs parents ou tuteurs légaux sont susceptibles de ne pas répondre.

Cet article présente l'enjeu éthique du consentement des élèves adolescents de 12 et 13 ans rencontrés dans notre projet de recherche mené dans une école secondaire en milieu défavorisé. Le texte est structuré en fonction des principaux arguments que nous avons présentés à notre CER lors de la demande d'approbation du projet.

Développement

Contexte du projet doctoral

Notre projet doctoral étudie les perceptions des élèves et du personnel enseignant des besoins psychologiques des élèves et des pratiques inclusives enseignantes. Une méthodologie mixte séquentielle explicative (Creswell et Creswell, 2018) a été retenue. De façon opérationnelle, un questionnaire a été conçu et distribué aux élèves (n=472) et au personnel enseignant (n=100) dans un premier temps. Puis, dans un second temps, des entretiens de groupe ont été proposés aux personnes volontaires pour expliquer les résultats obtenus à partir du questionnaire. Le croisement des perceptions des élèves et du personnel enseignant a pour but d'explorer les pratiques inclusives les plus susceptibles de répondre aux besoins des élèves adolescents de cette école.

Dans cette étude, la participation des élèves de 12 et 13 ans nous a semblé aussi importante que celle des élèves de 14 ans et plus. En effet, nous avons remarqué entre collègues qu'il s'agit d'une population peu sollicitée dans la recherche, notamment en raison des enjeux éthiques pour cette tranche d'âge. Néanmoins, la direction et le personnel de l'école souhaitent améliorer l'expérience et la réussite éducative et scolaire de l'ensemble des élèves. La mise à l'écart de ceux de moins de 14 ans pose donc un enjeu de justice, principe au cœur de l'EPTC2 (2022).

En outre, l'école dans laquelle se déroule la recherche est située dans un quartier défavorisé (indice de milieu socioéconomique 10) accueillant une diversité socioculturelle et linguistique importante. Lors de la présentation du projet, la direction nous a prévenues que l'obtention du consentement des représentants légaux pour les élèves de 12 et 13 ans serait difficile à obtenir. En effet, il est ardu de les rejoindre par les moyens



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

habituels de communication (ex. le courriel) pour des raisons que nous n'avons pas explorées dans notre recherche doctorale. Cette situation représente un défi récurrent qui affecte le fonctionnement quotidien de l'école.

Devant cette situation, nous avons alors choisi de justifier, auprès de notre CER, l'intérêt et l'importance de solliciter uniquement le consentement des élèves sans égard à leur âge. Nous avons fait valoir que le risque minimal de la recherche, la capacité de compréhension des élèves et les facteurs liés aux inégalités sociales peuvent influencer la non-réponse des parents. De même, le biais d'échantillonnage que la situation pourrait entraîner est peu aligné avec les valeurs de la recherche sur l'éducation inclusive ni avec les droits des enfants.

Risque minimal

Lors de l'évaluation par le CER, la recherche a été considérée à risque minimal pour les participants. En effet, la recherche consiste, pour les élèves, à répondre à des questions à choix unique sur leurs besoins psychologiques fondamentaux et sur leur perception des pratiques enseignantes en classe. Ce sont des questions que l'école aurait pu leur poser ou que les élèves auraient pu discuter entre eux, ce qui explique le risque minimal lié à cette recherche. Toutefois, l'article 21 a d'abord été interprété de manière conservatrice, en exigeant le consentement des élèves et le consentement actif des représentants légaux des élèves de 12 et 13 ans au moyen d'une autorisation signée. Nous avons donc cherché dans la littérature scientifique d'autres informations sur le consentement des parents. Il est possible, par exemple, de demander un consentement passif, c'est-à-dire que le consentement des parents est considéré comme acquis à partir d'informations transmises sans attendre d'action de leur part. Ce type de consentement est différent de celui dit actif, qui nécessite une confirmation écrite des parents avant que l'enfant puisse participer à la recherche.

La recherche de van Woudeberg et al. (2023), menée aux Pays-Bas auprès de parents d'élèves de 8 à 16 ans (n=156), a permis d'en apprendre un peu plus sur l'avis des parents. Les parents sondés trouvent qu'un consentement passif est approprié pour des études menées par questionnaire ou entretien de groupe, notamment pour les adolescents au secondaire. Ils considèrent que les questions d'ordre général sur des sujets entourant la vie quotidienne des jeunes à l'école ou avec leurs pairs ne nécessitent pas leur consentement actif tant que des informations personnelles ne sont pas conservées (van Woudeberg et al., 2023).

Bien que la recherche de van Wouderberg et al. (2023) comprend un échantillon limité de 156 participants, dont la moitié avait des enfants au secondaire, elle propose de nouvelles possibilités concernant le consentement parental dans une recherche à risque minimal en éducation.



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

Nous pensons que cette piste est pertinente dans les contextes où les parents sont difficiles à rejoindre. Il revient alors à l'équipe de recherche de s'assurer que les élèves comprennent les enjeux de leur participation à une recherche, comme les objectifs et la pertinence de la recherche, le temps nécessaire ainsi que le type d'informations recueillies. Il reste incontournable dans cette procédure simplifiée d'informer les parents de la recherche et de leur indiquer comment communiquer un refus.

Capacité de compréhension des élèves

La question de la capacité de compréhension des enfants revient souvent dans la recherche en santé, là où les risques peuvent être plus importants qu'en éducation. Susman et al. (1992) ont voulu tester les capacités de compréhension et de consentement à une recherche avec des jeunes de 7 à 20 ans dans un contexte d'essai clinique. La recherche visait à tester des médicaments expérimentaux dans le cadre d'un diagnostic de cancer ou d'obésité. Les chercheurs ont, dans un premier temps, présenté la recherche et proposé un temps de questions-réponses avec les jeunes. Dans un deuxième temps, ils ont fait des entretiens guidés pour évaluer leur compréhension quelques jours après la présentation. Ils ont pu démontrer que si les enfants ont accès à des explications suffisamment claires, ils comprennent correctement en quoi consiste la participation à une recherche, leur rôle dans celle-ci, le concept de participation volontaire et le fait de pouvoir poser toutes leurs questions. Ces résultats sont similaires pour les enfants de 7 à 13 ans autant que pour ceux de 14 à 17 ans. Les résultats qui diffèrent entre ces deux groupes d'âge concernent la compréhension de concept abstrait, comme le but d'une recherche scientifique sur une thérapie et les risques que cela pourrait entraîner pour leur santé. Cela s'explique par le développement cognitif des jeunes qui leur permet de mieux comprendre ces enjeux à l'adolescence. Cependant les auteurs mettent de l'avant l'importance de prendre en compte le développement des enfants pour les informer des décisions pouvant avoir un impact sur leur vie à long terme (Susman et al., 1992). Dans un contexte scolaire, les recherches présentent le plus souvent un risque minimal, et ne nécessitent que rarement la compréhension de concept particulièrement abstrait. Ainsi, les élèves sont susceptibles de comprendre les objectifs, ce qu'implique leur participation, ainsi que l'information sur le type et l'utilisation des données collectées lors d'une recherche scientifique en éducation. Il est donc possible pour les chercheurs en éducation de les présenter de manières adaptées aux élèves pour s'assurer de leur compréhension.

La recherche de Tait et al. (2003) menée auprès de 102 enfants de 7 à 18 ans concernant leur assentiment dans une étude clinique montre aussi que dès 11 ans, les enfants ont une plus grande compréhension des enjeux de la recherche que les plus jeunes. Les analyses ont pu aussi montrer l'importance de combiner la lecture et l'écoute du contenu du formulaire d'information et de consentement pour améliorer la



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

compréhension quel que soit l'âge. De tels résultats sont cohérents avec les recommandations sur l'assentiment des jeunes dès 7 ans même si l'âge ne doit pas être le seul critère pour déterminer la capacité de compréhension des enfants des enjeux d'une recherche (Tait et al., 2003). En effet, certains jeunes de même âge comprenaient le formulaire de manière différente, ce qui démontre une variabilité entre les individus et non seulement liée à l'âge. Ainsi, il est de la responsabilité de l'équipe de recherche de s'assurer de la compréhension de ce qui est présenté aux jeunes à la fois par des moyens qui touchent la forme et le contenu.

Pour aider les personnes chercheuses, la plupart des CER proposent des modèles à adapter en fonction du destinataire. Cependant, certains modèles types de formulaires d'information et de consentement proposés par les CER peuvent limiter la vulgarisation de la forme ou du contenu, que ce soit pour les élèves ou pour les parents. Les personnes chercheuses doivent alors adapter ces formulaires, ce qui peut représenter un défi dans certains cas. De plus, ces formulaires peuvent comprendre des obstacles à la compréhension, notamment pour des familles plurilingues ou celles où les parents ont un faible niveau de scolarisation, ajoutant alors certaines inégalités à l'enjeu de la capacité de comprendre et de consentir à la participation à une recherche.

Biais d'échantillonnage et facteurs d'inégalités

Notre projet doctoral se déroule dans une école accueillant une grande diversité sociale, économique, culturelle et linguistique. Beaucoup de familles du quartier et d'élèves de l'école vivent des défis pouvant représenter des facteurs de risque d'échec scolaire et entraîner de surcroît un biais d'échantillonnage.

Ayant rencontré de nombreux défis dans la préparation de la collecte et dans l'obtention du consentement parental pour leur étude longitudinale dans plusieurs pays d'Europe, Waechter et al. (2023) ont souhaité les documenter. Un des défis abordés dans leur article est la collecte du consentement parental. Dans la majorité des pays de la recherche, les réglementations indiquent l'obligation d'obtenir un consentement actif des parents. À cet égard, entre 39 % et 62 % des parents n'ont pas donné leur consentement. Cependant, Waechter et al. (2023) mettent en avant une raison principale : les parents n'ont pas répondu aux sollicitations de l'équipe de recherche. Ainsi, le fait que les parents ne répondent pas interroge sur la réelle intention de consentir ou non à une recherche et donc sur le potentiel de participation des élèves. En effet, quand ils ont proposé l'accord parental à la fois de manière active et passive, le taux de réponse des élèves a augmenté à 75 %. Deux cas nous intéressent un peu plus dans cette étude, soit ceux de la Pologne et de l'Allemagne. En Pologne, l'équipe de recherche a dû reporter une partie importante de la collecte, car deux écoles se sont retirées du projet en raison d'un taux de réponse des parents bien trop faible. L'Allemagne est



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

le pays qui a eu le moins de refus des parents malgré un consentement actif requis. À cet égard, la distribution et la réception du formulaire de consentement ont été réalisées par le personnel enseignant, ce qui a peut-être contribué à l'augmentation du taux de réponse. Or, est-ce vraiment du rôle du personnel enseignant de recruter les participants ? Sont-ils des collaborateurs en assumant un rôle essentiel de liaison et de coordination entre l'équipe de recherche et les participants de la recherche ? Sont-ils dument formés pour le faire ? Pourraient-ils influencer positivement ou négativement le recrutement de participants selon les contextes ? Ont-ils le droit, le temps, ou encore les moyens de le faire en plus de leur tâche d'enseignement ? Et que dire des enjeux de pouvoir entre le personnel enseignant et les élèves, voire leurs parents ?

En outre, Waechter et al. (2023) ont aussi remarqué que selon le milieu, le taux de consentement parental actif pouvait varier, notamment en atteignant un taux de près de 100 % dans une école religieuse et privée. Ces résultats se retrouvent dans la métaanalyse de Liu et al. (2017), qui compare la participation de jeunes dans des études sur l'usage de drogues en fonction du type de consentement parental, passif ou actif.

Un premier constat des autrices est un taux de participation des jeunes significativement plus faible dans les études demandant un consentement actif des représentants légaux par rapport à celles ne nécessitant qu'un consentement passif (Liu et al., 2017). À cet égard, les efforts demandés aux parents pour consentir à la recherche et certaines caractéristiques familiales influencent l'implication parentale à l'école et par extension le taux de réponse aux formulaires de consentement. En effet, les familles monoparentales ou encore les parents hispaniques ou afro-américains (en comparaison aux parents européens américains) ne s'impliquent pas de la même façon dans la vie scolaire de leurs enfants (Lee et Bowen, 2006, cité dans Liu et al., 2017). La sollicitation d'un consentement actif auprès de certains parents pourrait donc créer un biais d'échantillonnage et exclure certains élèves en raison de caractéristiques socioculturelles. Une telle situation irait à l'encontre des principes d'inclusion et de justice (EPTC2, 2022; Liu et al., 2017).

De plus, les profils démographiques des personnes répondantes variaient en fonction du type de consentement demandé. Dans leur métaanalyse, Liu et al. (2017) ont aussi trouvé que les jeunes pourraient ne pas souhaiter participer par peur que leurs parents interprètent leur envie de répondre à un questionnaire sur la drogue comme une admission de consommation, ce qui pourrait donc les amener à ne pas informer leurs parents d'une telle étude. Il est alors possible de se demander si cette réticence pourrait se retrouver dans d'autres types de recherche. De même, quand un consentement parental actif est demandé, les adolescentes sont plus nombreuses à participer, ce qui interroge sur la portée des résultats selon le genre des études concernés. En effet, les garçons seraient moins susceptibles de participer à la recherche sur les



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

comportements à risque, quand le consentement parental est demandé, ce qui pourrait provoquer une sous-représentation des garçons (Liu et al., 2017). On sait que des différences liées au genre sont présentes au Québec où l'on trouve un écart de réussite en formation générale des jeunes et pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. On pourrait alors se demander en quoi le consentement actif des parents pourrait avoir un impact sur la participation des jeunes aux recherches sur le sujet et donc aux effets sur la validité des résultats.

Ainsi, entre la capacité de compréhension des élèves qui est suffisante chez les jeunes au secondaire, voire dès le primaire concernant les enjeux d'une recherche, et les biais d'échantillons pouvant potentiellement reproduire des inégalités et limiter la production de connaissances, le consentement parental représente un obstacle supplémentaire dans certaines situations. De ce constat, que peut-on proposer pour s'assurer de respecter les droits des enfants, pour les protéger et pour s'assurer qu'ils puissent consentir librement aux activités susceptibles de générer des savoirs sur les problèmes qui les concernent directement ?

Apports et prospectives

Il est essentiel de s'assurer de protéger en tout temps les élèves d'éventuels risques de la recherche, quel que soit leur âge. Toutefois, la recherche en éducation implique plus souvent qu'autrement un risque minimal pour les participants alors que les retombées pour eux sont souvent concrètes. Pour pouvoir consentir à une recherche, les élèves doivent pouvoir comprendre celle-ci, ce qui est attendu de leur participation ainsi que les enjeux et implications potentielles de cette dernière. Il revient à l'équipe de recherche de faire les efforts nécessaires pour que cette compréhension soit optimale. L'apport des CER est aussi important. La proposition d'un cadre de vulgarisation pour les formulaires de consentement distribués aux élèves pourrait être un moyen pertinent de s'assurer de leur compréhension tout en respectant leurs droits.

Dans notre recherche, nous avons utilisé des formulaires d'information et de consentement vulgarisés, mais qui comprenaient toutes les informations nécessaires pour que les élèves puissent comprendre les tenants et aboutissants de la recherche. Nous avons aussi présenté la recherche en personne et nous avons lu l'information sur la recherche et le formulaire de consentement avec eux et elles pour ensuite répondre à toutes leurs questions.

Waechter et al. (2023) proposent plusieurs recommandations en matière d'éthique et de droits des élèves, favorisant une réglementation adaptée et la participation du plus grand nombre :



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

- Adapter les réglementations et les recommandations éthiques pour la recherche en sciences sociales en accord avec le développement des enfants (capacité de compréhension et d'expression de leurs opinions) ;
- Éviter, si possible, de demander l'accord parental pour respecter le droit des enfants, leur agentivité et leur dignité ;
- Prendre en compte le contexte culturel dans le choix du type de consentement proposé, actif ou passif ;
- Considérer et préparer des moyens efficaces d'informer et d'encourager les parents à répondre dans un contexte où leur consentement est obligatoire. Cela peut prendre du temps et doit être planifié dans la démarche de recrutement pour la recherche ;
- S'assurer que les moyens utilisés sont pratiques et à la portée de tous et toutes lorsqu'il est nécessaire de contacter les parents ;
- S'assurer de fournir suffisamment d'informations sur la recherche et la collecte de données, sans pour autant surcharger les supports d'informations ;
- Favoriser la promotion de la littératie scientifique des parents et des élèves de manière plus large pour faciliter et encourager la participation à des études grâce à une relation partenariale entre les personnes chercheuses et le personnel scolaire.

Au bilan, la protection des élèves et le respect de leurs droits consistent aussi à leur laisser la liberté de choisir pour eux-mêmes. C'est aux personnes chercheuses de faire les efforts nécessaires pour s'adapter à leur développement et niveau de compréhension lorsqu'elles leur proposent de participer à leurs recherches. Ainsi, un guide ou un modèle de vulgarisation de l'information et du consentement chez les enfants et les jeunes à l'intention de la communauté scientifique permettrait de développer des normes et de bonnes pratiques. Nous proposons aussi, au-delà des recommandations de Waeshter et al. (2023), de favoriser la participation des jeunes au processus de recherche, pour estimer le risque, mais surtout pour s'assurer de leur compréhension. Collaborer avec les jeunes pourrait s'avérer particulièrement utile pour vulgariser les formulaires d'information et de consentement et pour développer des outils de recherche adaptés à leurs compétences langagières, à leur culture et à leur niveau de développement. Enfin, l'apport des élèves pour l'analyse, l'interprétation ou la diffusion des résultats sont des avenues intéressantes à développer.



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

Références

- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et Instituts de recherche en santé du Canada. (2022). *Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*. https://ethics.gc.ca/fra/policy-politique_tcps2-eptc2_2022.html
- Convention internationale des droits de l'enfant (1989). <https://www.unicef.fr/convention-droits-enfants/>
- Creswell, J. W. et Creswell, J. D. (2018). *Research design: qualitative, quantitative, and mixed methods approaches* (Fifth edition). SAGE.
- Liu, C., Cox, R. B., Washburn, I. J., Croff, J. M. et Crethar, H. C. (2017). The Effects of Requiring Parental Consent for Research on Adolescents' Risk Behaviors: A Meta-analysis. *Journal of Adolescent Health*, 61(1), 45-52. <https://doi.org/10.1016/j.jadohealth.2017.01.015>
- Madge, N., Hemming, P. J., Goodman, A., Goodman, S., Kingston, S., Stenson, K. et Webster, C. (2012). Conducting Large-Scale Surveys in Secondary Schools: The Case of the Youth On Religion (YOR) Project. *Children & Society*, 26(6), 417-429. <https://doi.org/10.1111/j.1099-0860.2011.00364.x>
- Susman, E. J., Dorn, L. D. et Fletcher, J. C. (1992). Participation in biomedical research: The consent process as viewed by children, adolescents, young adults, and physicians. *The Journal of Pediatrics*, 121(4), 547-552. [https://doi.org/10.1016/S0022-3476\(05\)81142-4](https://doi.org/10.1016/S0022-3476(05)81142-4)
- Tait, A. R., Voepel-Lewis, T. et Malviya, S. (2003). Do They Understand? (Part II): Assent of Children Participating in Clinical Anesthesia and Surgery Research. *Anesthesiology*, 98(3), 609-614. <https://doi.org/10.1097/0000542-200303000-00006>
- van Woudenberg, T. J., Rozendaal, E. et Buijzen, M. (2023). Parents' perceptions of parental consent procedures for social science research in the school context. *International Journal of Social Research Methodology*, 0(0), 1-13. <https://doi.org/10.1080/13645579.2023.2222539>
- Waechter, N., Kalmus, V., Mascheroni, G. et Opermann, S. (2023). Large-Scale Comparative School-Based Survey Research: Challenges and Solutions for Sampling, Fieldwork and Informed Consent. *Methods, Data, Analyses*, 17(2), 22. <https://doi.org/10.12758/mda.2023.03>